





## THEA2M - Profil enseignement

### COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Devenir un expert-acteur de la culture dans le domaine des études théâtrales, avec un angle d'approche qui tient compte de l'ensemble du phénomène théâtral, tel est le défi que le diplômé du [Master \[120\] en arts du spectacle](#) se prépare à relever. Au terme de la formation, il sera capable de maîtriser et de mobiliser des savoirs et des compétences d'analyse critique de la création théâtrale et des arts du spectacle, pour aborder de façon personnelle et pertinente sa pratique actuelle ou future et devenir un acteur culturel actif dans le monde théâtral professionnel.

Pour y parvenir, le diplômé maîtrise un large socle de connaissances théorico-pratiques, des outils, des concepts et des méthodes dans les diverses disciplines requises pour comprendre des problématiques dans le domaine des études théâtrales et des arts du spectacle.

Il mobilise ses savoirs et ses compétences pour appréhender, analyser et répondre à des situations/problématiques dans le domaine des arts du spectacle, dans toute sa variété et sa complexité :

- selon une démarche universitaire : démarche scientifique fondée sur une réflexion et une méthodologie rigoureuse ;
- selon une approche pluridisciplinaire en veillant à adopter une posture critique et nuancée vis-à-vis des apports des différentes disciplines ;
- selon un questionnement qui tient compte de la spécificité institutionnelle, historique et culturelle des arts du spectacle ;
- en communiquant et en interagissant de manière pertinente et adaptée avec les différents acteurs impliqués dans une situation donnée ;
- en proposant des pistes d'action pour répondre à une situation ou une problématique.

À travers ses choix de finalité, le diplômé donne à sa formation soit une orientation vers des compétences spécialisées dans les pratiques et métiers du théâtre soit des compétences didactiques spécifiques.

Il questionne, enrichit et consolide sa pratique professionnelle en portant un regard critique sur cette dernière. Il intègre une attitude de développement continu qui lui permettra d'être un professionnel faisant preuve d'un haut niveau d'expertise, de polyvalence, capable de s'adapter et d'évoluer positivement dans son cadre de travail.

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

1. Maîtriser et mobiliser des savoirs théoriques et pratiques interdisciplinaires dans le domaine des études théâtrales
  - 1.1. Comprendre les concepts esthétiques du théâtre et acquérir une connaissance approfondie du phénomène théâtral ;
  - 1.2. Pouvoir situer le phénomène théâtral parmi les autres arts et, plus largement, les autres discours ;
  - 1.3. Mobiliser des savoirs pluridisciplinaires indispensables au théâtre et à la culture en général, tels que l'histoire de la mise en scène, l'analyse littéraire, l'étude dramaturgique de textes de théâtre, la sociologie du théâtre, la législation théâtrale ;
  - 1.4. Maîtriser des savoirs spécialisés, en fonction de son choix de finalité, tels que l'enseignement du théâtre en milieu adolescent et les principes de la science didactique ;
  - 1.5. Appliquer des savoirs et des pratiques liés à l'expérience du terrain dans le secteur du théâtre et de la culture ;
  - 1.6. Situer historiquement des productions théâtrales (texte et/ou mise en scène) et les interpréter d'un point de vue historique, dramaturgique, scénique, textuel, sociologique, légal, thématique ;
  - 1.7. Elaborer et mettre en place des méthodes adéquates de constitution et de traitement d'une problématique en études théâtrales, formuler des questionnements et des hypothèses liés à l'analyse des spectacles, à la dramaturgie et aux autres domaines pluridisciplinaires.
2. Concevoir des méthodologies universitaires et pratiques et appliquer des savoirs dans le domaine de la recherche et le milieu socio-professionnel de la culture.
  - 2.1. Réaliser un travail de recherche mettant en oeuvre une démarche scientifique et méthodologique rigoureuse, selon une méthode interdisciplinaire, pour approfondir une question de recherche dans le champ des études théâtrales et des arts du spectacle ;
  - 2.2. Réaliser une revue de la littérature sur une problématique complexe dans le champ des études théâtrales ;
  - 2.3. Participer à la création de savoirs utiles à la recherche scientifique dans le domaine des études théâtrales ;
  - 2.4. Mobiliser et utiliser les savoirs théoriques et pratiques à des fins artistiques et/ou logistiques (ex : mise en scène, assistantat à la mise en scène, scénographie, dramaturgie, collaboration artistique, enseignement en art dramatique) ;
  - 2.5. Distinguer les éléments clés des éléments moins critiques relatifs à une problématique liée au monde du théâtre ou de la culture afin de définir et délimiter le domaine d'action de cette problématique ;
  - 2.6. Communiquer et transmettre un savoir en études théâtrales de manière écrite ou orale et s'adapter aux interlocuteurs visés ;
  - 2.7. Faire preuve d'une capacité d'abstraction conceptuelle, d'une qualité de synthèse et de formalisation dans l'analyse.
3. Agir et penser en tant qu'acteur culturel et critique.
  - 3.1. Concevoir des solutions scientifiques, artistiques ou logistiques pertinentes et innovantes permettant d'élaborer ou de contribuer à l'élaboration de pistes de réflexion, de choix esthétiques ou de stratégies de production et de développement ;
  - 3.2. Tester et analyser les solutions en regard de leur contexte universitaire, artistique et/ou institutionnel, être capable de les adapter si nécessaire ;
  - 3.3. Approfondir, développer et partager une pensée du théâtre ouverte sur le monde, humaniste, multiculturelle et pluridisciplinaire.
4. Développer les qualités humaines et professionnelles requises dans le monde de la culture.
  - 4.1. Travailler dans le secteur d'activité du théâtre et de la culture en général et savoir identifier son métier selon son parcours, ses compétences et ses envies : dramaturge, universitaire, chargé de la communication, directeur de théâtre, critique, administrateur, gestionnaire, metteur en scène, assistant à la mise en scène, enseignant en art dramatique, scénographe, collaborateur artistique ;
  - 4.2. Collaborer au sein d'une équipe, écouter, s'adapter et s'insérer dans les structures théâtrales et culturelles, saisir les enjeux de l'organisation, repérer les acteurs, savoir se situer et proposer des solutions ;
  - 4.3. Avoir intégré l'importance d'établir et de cultiver proactivement des réseaux avec les acteurs et institutions culturelles ;



Bloc  
annuel

1 2

## o Formation générale (50 crédits)

|             |                                    |                 |   |   |
|-------------|------------------------------------|-----------------|---|---|
| o LTHEA2990 | Méthodologie des arts du spectacle | Jonathan Châtel | EX [q1] [15h] [3 Crédits]  | x |
| o LTHEA2171 | Dramaturgie : étude transversale   | Jonathan Châtel |   |   |

## Liste des finalités

---

L'étudiant choisira une des finalités suivantes :

**En 2024-25**, vous pouvez encore **débuter** une finalité didactique. **Dès septembre 2025**, pour vous former à enseigner à partir de la 4<sup>ème</sup> année de l'enseignement secondaire, il vous faudra alors entamer

- soit un master en enseignement section 4 (120 crédits), après un bachelier disciplinaire (180 crédits)
- soit un master en enseignement section 5 (60 crédits), après un bachelier disciplinaire (180 crédits) et un master disciplinaire (60 ou 120 crédits)

Pour plus d'information sur la Formation initiale des enseignants et enseignantes réformée, voir [ici](#).

> [Finalité didactique](#) [ prog-2024-thea2m-lthea220d ]

> [Finalité spécialisée : pratiques et métiers du théâtre](#) [ prog-2024-thea2m-lthea221s ]

## Finalité didactique [30.0]

---

**REMARQUE IMPORTANTE:** en vertu de l'article 138 alinéa 4 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, il ne sera pas procédé à l'évaluation des stages à la session de septembre. L'étudiant est invité à tout mettre en oeuvre pour réussir les stages d'enseignement à la session de juin, sous peine de devoir recommencer son année.

**En 2024-25**, vous pouvez encore **débuter** une finalité didactique. **Dès septembre 2025**, pour vous former à enseigner à partir de la 4<sup>ème</sup> année de l'enseignement secondaire, il vous faudra alors entamer

- soit un master en enseignement section 4 (120 crédits), après un bachelier disciplinaire (180 crédits)
- soit un master en enseignement section 5 (60 crédits), après un bachelier disciplinaire (180 crédits) et un master disciplinaire (60 ou 120 crédits)

Pour plus d'information sur la Formation initiale des enseignants et enseignantes réformée, voir [ici](#).

La finalité didactique est centrée sur la préparation à l'enseignement dans les années supérieures de l'enseignement secondaire. Le programme vise le développement des compétences suivantes :

- la conception, la planification et l'évaluation des pratiques ;
- la réflexion sur les pratiques et leur contexte ;
- la compréhension de l'institution scolaire, de son cadre et de ses acteurs.

Le dispositif comporte trois types d'activités :

- des stages dans l'enseignement secondaire supérieur (60h) ;
- des séminaires ;
- des cours magistraux.

Ces activités sont réparties en deux catégories :

- les stages, cours et séminaires transversaux, communs à toutes les disciplines. Ils portent le sigle LAGRE (13 crédits) ;
- les stages, cours et séminaires propres à la(aux) discipline(s) (17 crédits).

L'objectif de la finalité didactique est de former le futur enseignant à transmettre les savoirs acquis par les cours du tronc commun et par le complément d'activités au choix, et à accompagner les élèves dans un travail théâtral, en les guidant vers la prise de risque, le progrès personnel, une meilleure connaissance de soi. La formation est basée sur une pratique théâtrale en établissement scolaire, sur l'acquisition de connaissances en pédagogie générale et en didactique de la discipline. L'étudiant est autorisé à réaliser son mémoire de fin d'études en didactique des arts du spectacle.

La finalité didactique des masters 120 intègre la formation diplômante « Agrégation de l'enseignement secondaire supérieur » ou AESS (300h - 30 crédits), en référence aux Décrets du 8 février 2001 et à celui du 17 décembre 2003 (concernant les fondements de la neutralité) relatifs à la formation initiale des enseignants du secondaire supérieur en Communauté française de Belgique. Ces 30 crédits constituent également le programme de l'AESS en arts du spectacle qui peut être suivi après un master 60 ou 449 0 0 -gnante t crédits de la

L'étudiant qui le souhaite peut combiner cette finalité avec un séjour Erasmus ou Mercator. Ce séjour devra être réalisé soit durant le 2e quadrimestre du premier bloc, soit durant le 1er quadrimestre du second bloc. Cependant, tous les cours de la finalité didactique doivent être impérativement suivis à l'UCLouvain.

- Obligatoire
  - ✂ Au choix
  - △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
  - ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
  - ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
  - △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
  - Activité avec prérequis
  - 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
  - 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
-

Bloc  
annuel

1 2

|                    |                                    |   |  |          |          |
|--------------------|------------------------------------|---|--|----------|----------|
| <p>○ LAGRE2400</p> | <p>Fondements de la neutralité</p> | <p>Xavier Delgrange<br/>Hervé Pourtois (coord.)<br/>Pierre-Etienne<br/>Vandamme</p> | <p>03 [q2] [20h] [2 Crédits] </p> | <p>x</p> | <p>x</p> |
|--------------------|------------------------------------|---|--|----------|----------|





## Cours au choix [15.0]

Remarque : Si certaines des activités présentes dans les cours au choix sont également présentes dans le tronc commun ou dans la finalité spécialisée, le recouvrement ne pourra pas excéder 6 crédits avec chacune de ces rubriques. Par exemple : les étudiants de la finalité spécialisée ne peuvent pas choisir les cours LTHEA2255 et 2152 dans les cours au choix. Les étudiants de la finalité didactique ne peuvent quant à eux en choisir qu'un seul (recouvrement max 6 crédits). A noter que l'étudiant devra suivre, de manière obligatoire, un stage au moins pour arriver au nombre de crédits suffisants.

- Obligatoire
- ⊗ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊗ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- (FR) Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

Bloc  
annuel

1 2

## o Contenu:

|           |  |                            |                                    |   |   |
|-----------|--|----------------------------|------------------------------------|---|---|
| LTHEA2255 | Écritures dramatiques contemporaines   | Virginie Thirion           | FR [q1] [30h] [4 Crédits] 🌐        | x | x |
| LTHEA2152 | Étude pratique de la scénographie  | Daniel Lesage              | FR [q2] [30h] [4 Crédits] 🌐        | x | x |
| LTHEA2800 | Workshop   |                            | FR [q1 ou q2] [] [4 Crédits] 🌐     | x | x |
| LTHEA2810 | Stage d'observation en milieu professionnel : mise en scène et/ou scénographie et/ou costumes          | Véronique Lemaire (coord.) | FR [q1 ou q2] [80h] [4 Crédits] 🌐  | x | x |
| LTHEA2820 | Stage : assistantat actif en milieu professionnel I : mise en scène et/ou scénographie et/ou costumes  | Véronique Lemaire (coord.) | FR [q1 ou q2] [140h] [7 Crédits] 🌐 | x | x |
| LTHEA2825 | Stage : assistantat actif en milieu professionnel II : mise en scène et/ou scénographie et/ou costumes | Véronique Lemaire (coord.) | FR [q1 ou q2] [140h] [7 Crédits] 🌐 | x | x |

## ENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

**Pour accéder à ce master, l'étudiant-e doit maîtriser certaines matières. Si ce n'est pas le cas, elle ou il se verra ajouter, par le Jury, au premier bloc annuel de son programme de master, les enseignements supplémentaires nécessaires.**

## Qu'est-ce qu'un module complémentaire ?

C'est un ensemble d'unités d'enseignement supplémentaires (cours, travaux pratiques, séminaires, etc.) issues du premier cycle (voir liste non exhaustive ci-dessous). Le module complémentaire (maximum 60 crédits) est élaboré sur mesure par le jury et ajouté au programme du master afin d'acquérir des connaissances fondamentales pour poursuivre ensuite les 120 crédits du programme de master.

Le module complémentaire lié au master en arts du spectacle répond à un double objectif : d'une part, il vise à doter les étudiants de savoirs relatifs à l'histoire de la culture (philosophe, sociologie, littérature, théâtre, arts) ; d'autre part, il propose une initiation à la spécificité du discours et de la méthodologie universitaires. L'acquisition de ces savoirs et savoir-faire permettra de suivre avec fruits les cours du master. C'est pourquoi les étudiants concernés par ce module complémentaire suivront les cours de ce module dès la première année du master : le jury leur proposera un horaire sur mesure et sans conflits horaires combinant ces cours et quelques cours du master. Les étudiants auront la possibilité de faire appel aux conseillers pédagogiques de la faculté pour les aider dans l'acquisition de ces cours issus de différents programmes de premier cycle.

## À qui s'adresse-t-il ?

- aux étudiants « passerelle »
- aux candidats admis moyennant complément de formation
- aux candidats admis sur dossier avec complément de formation

Toutes les explications sont sur [ce document](#).

- Obligatoire
- ⊗ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- (FR) Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

|             |  |  |                                     |
|-------------|--|--|-------------------------------------|
| ⊗ LCCR1210  | Culture(s) : Perspectives théoriques et approches pratiques                          | Corentin Lahouste  | (FR) [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐       |
| ⊗ LCCR1216  | Campus théâtre   | Véronique Lemaire  | (FR) [q1+q2] [30h] [5 Crédits] 🌐    |
| ⊗ LCOMU1124 | Enjeux contemporains de l'information et de la communication                         | Grégoire Lits  | (FR) [q1] [30h] [4 Crédits] 🌐       |
| ⊗ LESPO1113 | Sociologie et anthropologie des mondes contemporains                                 | Joseph Amougou<br>Elisabeth Defreyne<br>Hugues Draelants   | (FR) [q1 ou q2] [40h] [5 Crédits] 🌐 |
| ⊗ LFIAL1130 | Littératures européennes : approche historique et comparée                           | Amaury Dehoux<br>(supplée Hubert Roland)<br>Charles Doyen<br>Hubert Roland<br>Marta Sábado<br>Novau (coord.) | (FR) [q1] [30h] [5 Crédits] 🌐       |
| ⊗ LFIAL1140 | Histoire de l'art et de la musique   | Joël Roucloux<br>Brigitte Van Wymeersch  | (FR) [q1] [30h] [5 Crédits] 🌐       |
| ⊗ LFIAL1190 | Introduction historique à la philosophie & Philosophie et éthique de l'environnement | Nathalie Frogneux<br>Jean Leclercq   | (FR) [q1] [45h] [5 Crédits] 🌐       |
| ⊗ LFIAL1330 | Littérature générale et comparée : méthodes et pratiques                             | Marta Sábado Novau   | (FR) [q2] [30h+10h] [5 Crédits] 🌐   |
| ⊗ LFIAL1145 | Critique historique  | Laurence Van Ypersele  | (FR) [q2] [30h+10h] [5 Crédits] 🌐   |
| ⊗ LFIAL1540 | Rhétorique et argumentation  | Jean Leclercq  | (FR) [q2] [15h] [5 Crédits] 🌐       |
| ⊗ LFILO1170 | Anthropologie philosophique  | Nathalie Frogneux  | (FR) [q2] [45h] [5 Crédits] 🌐       |
| ⊗ LMUSI1509 | Campus opéra   | Brigitte Van Wymeersch   | (FR) [q1+q2] [15h] [5 Crédits] ⊖ 🌐  |
| ⊗ LMUSI1510 | Campus opéra   | Brigitte Van Wymeersch   | (FR) [q1+q2] [15h] [5 Crédits] ⊕ 🌐  |
| ⊗ LMUSI1551 | Socio-anthropologie de la musique et exercices                                       | Edouard Degay<br>Delpeuch  | (FR) [q1] [15h] [5 Crédits] ⊕ 🌐     |
| ⊗ LMUSI1552 | Philosophie de la musique  | Brigitte Van Wymeersch   | (FR) [q1] [22.5h] [5 Crédits] ⊕ 🌐   |

|            |   |   |                                  |
|------------|---|---|----------------------------------|
| ⌘ LPSP1332 | Anthropologie culturelle et sociale                 | Jean-Luc Brackelaire<br>Séverine Lagneaux | FR [q2] [22.5h] [3 Crédits] 🌐    |
| ⌘ LROM1360 | Explication de textes : théâtre de langue française | Pierre Piret                              | FR [q1] [30h+7.5h] [5 Crédits] 🌐 |
| ⌘ LROM1323 | Littérature francophone de Belgique                 |   |                                  |

## PRÉREQUIS ENTRE COURS

---

Le **tableau** ci-dessous reprend les activités (unités d'enseignement - UE) pour lesquelles existent un ou des prérequis au sein du programme, c'est-à-dire les UE du programme dont les acquis d'apprentissage doivent être certifiés et les crédits correspondants octroyés par le jury avant inscription à cette UE.

Ces activités sont par ailleurs identifiées **dans le programme détaillé** : leur intitulé est suivi d'un carré jaune.

### Prérequis et programme annuel de l'étudiant-e

Le prérequis étant un préalable à l'inscription, il n'y a pas de prérequis à l'intérieur d'un même bloc annuel d'un programme. Les prérequis sont définis entre UE de blocs annuels différents et influencent donc l'ordre dans lequel l'étudiant-e pourra s'inscrire aux UE du programme.

En outre, lorsque le jury valide le programme individuel d'un-e étudiant-e en début d'année, il en assure la cohérence :

- Il peut imposer à l'étudiant-e de combiner l'inscription à deux UE distinctes qu'il considère nécessaires d'un point de vue pédagogique
- En fin de cycle uniquement, il peut transformer un prérequis en corequis.

Pour plus d'information, consulter [le règlement des études et des examens](#).

---

### # Tableau des prérequis

LTHEA2992 "[Mémoire](#)" a comme prérequis LTHEA2990

- LTHEA2990 - [Méthodologie des arts du spectacle](#)

## COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

---

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout-e diplômé-e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.





Si une passerelle a été prévue par l'arrêté du gouvernement de la Communauté française de Belgique entre le diplôme de Haute École et ce programme de master (voir tableau ci-dessous), l'étudiant doit, après inscription, prendre contact avec la Faculté pour l'élaboration du module complémentaire intégré au programme de master.

Si aucune passerelle n'a été prévue, il convient d'introduire votre demande d'inscription selon la [procédure d'admission et d'inscription](#) décrite ci-dessous.

| Diplômes  | Accès | Remarques |
|---|-------|-----------|
| BA - AESI en musique - crédits supplémentaires entre 30 et 60<br>BA - AESI orientation Arts plastiques - crédits supplémentaires entre 30 et 60 |       |           |



BA en arts plastiques, visuels et de l'espace: illustration - crédits supplémentaires entre 30 et 60

BA en arts plastiques, visuels et de l'espace: images plurielles imprimées - crédits supplémentaires entre 30 et 60

BA en arts plastiques, visuels et de l'espace: peinture - crédits supplémentaires entre 30 et 60

BA en arts plastiques, visuels et de l'espace: photographie - crédits supplémentaires entre 30 et 60

BA en arts plastiques, visuels et de l'espace: publicité - crédits supplémentaires entre 30 et 60

BA en arts plastiques, visuels et de l'espace: sculpture - crédits supplémentaires entre 30 et 60

BA en arts plastiques, visuels et de l'espace: st]3heb5 Tm 54t0033 Tm [(supplémentaires entre 30 et 60)] TJ 1 0 0 -1 0 112.84400177 Tm [(BA en arts p



Toute absence de document lors de la demande en ligne doit être justifiée (v

## RÈGLES PROFESSIONNELLES PARTICULIÈRES

---

La réussite du master à **finalité didactique** conduit à l'obtention du diplôme de master à finalité didactique ainsi que du titre d'**agrégé** de l'enseignement secondaire supérieur.

La *Réforme des Titres et Fonctions*, en vigueur au 1er septembre 2016, a pour vocation d'harmoniser les titres, fonctions et barèmes des professionnels de l'enseignement fondamental et secondaire de tous les réseaux en Communauté française de Belgique.

Elle vise également à garantir la priorité aux titres requis sur les titres suffisants et à instaurer un régime de titres en pénurie.

Le titulaire de l'AESS pourra connaître les fonctions qu'il peut exercer et les barèmes dont il peut bénéficier [en cliquant ici](#).

L'université ne peut être tenue pour responsable des problèmes que l'étudiant pourrait éventuellement rencontrer ultérieurement en vue d'une nomination dans l'enseignement en Communauté française de Belgique.

## PÉDAGOGIE

---

L'ambition de la formation n'est pas de couvrir la totalité des théories et des domaines des arts du spectacle, mais de donner aux étudiants une méthode de travail et des outils de recherche pour acquérir de nouveaux savoirs et des concepts critiques, en particulier sur les questions théâtrales. Le théâtre est abordé de manière pluridisciplinaire, par biais de la dramaturgie, la sociologie, l'histoire du théâtre, l'esthétique, la scénographie, le droit, la gestion, l'analyse des spectacles, etc. On insiste sur la recherche et les travaux personnels et sur le partage des résultats.

A l'intérieur d'un programme dont la visée est essentiellement théorique et réflexive, ce master valorise le dialogue avec la pratique du théâtre en encadrant l'étudiant dans l'exercice de l'écriture dramatique, de la réalisation scénographique et du jeu scénique.

Le contact avec la vie théâtrale et l'immersion dans la vie professionnelle sont établis tout au long du cursus par le biais des stages en institutions théâtrales : stages d'assistantat à la mise en scène, de gestion et production, de régie de plateau, de direction d'acteur, etc., ce qui constitue non seulement un apprentissage sur le terrain mais également une porte ouverte sur la profession.

---

1. suivre une autre finalité du même master
2. s'inscrire à l'agrégation
3. s'inscrire à un autre programme de master (60, 120 ou de spécialisation)
4. accéder au 3e cycle de formation
5. entreprendre un stage professionnel et/ou préparer leur insertion socioprofessionnelle.

### **1. Autre(s) finalité(s) du même master 120**

Au terme du [Master \[120\] en arts du spectacle](#), chaque finalité de ce master peut être obtenue dans un nouveau programme de 30 crédits seulement.

### **2. Agrégation de l'enseignement secondaire supérieur (AESS)**

Au terme du master 120, l'étudiant qui n'a pas suivi la finalité didactique peut accéder à celle-ci (voir supra) ou à l'[Agrégation de l'enseignement secondaire supérieur \(arts du spectacle\)](#).

- Pour plus d'informations sur les agrégations en FIAL : <https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/etudiant-en-agregation.html>
- Pour plus d'informations sur les fonctions qui peuvent être exercées dans l'enseignement (Primoweb) : <http://www.enseignement.be/index.php?page=27705>

### **3. Autres programmes de master (60, 120 ou de spécialisation)**

D'autres programmes de **master 60 ou 120** de la Faculté pourraient également être accessibles moyennant compléments de formation

## Faculté

Entité de la structure

SSH/FIAL

Dénomination

Faculté de philosophie, arts et lettres (FIAL)

Secteur

Secteur des sciences humaines (SSH)

Sigle

FIAL

Adresse de l'entité

Place Cardinal Mercier 31 - bte L3.03.11

1348 Louvain-la-Neuve

Tél: +32 (0) 10 47 48 50

<http://www.uclouvain.be/fial>

Site web

Mandat(s)

- Doyenne : Elisabeth Degand
- Directrice administrative de faculté : Valérie Loutsch

Commission(s) de programme

- Ecole de langues et lettres (ELAL)

Responsable académique du programme: [Jonathan Châtel](#)

Jury

- Président: [Jonathan Châtel](#)
- Secrétaire: [pierre.piret.rom@uclouvain.be](mailto:pierre.piret.rom@uclouvain.be)
- 3e membre du jury restreint: [Véronique Lemaire](#)

Personne(s) de contact

- Pour toute information complémentaire: [info-fial@uclouvain.be](mailto:info-fial@uclouvain.be)